

DESC Médecine légale et Expertises médicales

Pour postuler au DESC de médecine légale et expertises médicales, les candidats doivent justifier, préalablement à la première inscription en vue du DESC, de la validation d'un enseignement préparatoire de médecine légale.

Cet enseignement est organisé par les UFR de médecine avec la participation d'enseignants des disciplines juridiques. Il comprend :

- 20 heures consacrées aux notions juridiques de base : les sources du droit (principes supérieurs, loi, règlement, place de la déontologie, comité d'éthique), l'organisation judiciaire, éléments de procédure ;
- 20 heures consacrées au droit de l'exercice médical : contrat de soin, secret professionnel, responsabilité médicale...

Il est validé sur entretien avec un jury d'au moins 2 membres dont un enseignant- chercheur relevant des disciplines juridiques.

I - Enseignements (150 heures environ)

A) Enseignements de base

- Thanatologie générale et pratique.
- Aspects médico-légaux des agressions.
- Législation médico-sociale.
- Expertises médico-légales.
- Pathologie séquelle et réparation médicale et juridique du dommage corporel.

B) Enseignements optionnels

Deux enseignements à choisir parmi les suivants :

- Criminologie et psychiatrie légale ;
- Toxicologie médico-légale ;
- Criminalistique ;

- Aspects médico-légaux de la sexualité et de la reproduction ;
 - Éthique et santé, médecine et droits de l'homme.
- L'un des enseignements du DES d'anatomie et cytologie pathologiques.
Des enseignants des disciplines juridiques participent à l'enseignement de ces modules.

II - Formation pratique

4 semestres dans des services agréés pour le DESC de médecine légale et expertises médicales. Au cours de cette formation, la pratique régulière d'autopsies médico-légales et d'expertises médico-légales est obligatoire.

III - DES permettant de postuler au DESC de médecine légale et expertises légales

Tout DES, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du DESC.